



ARRÊTÉ N° 12/2026

Circulation Alternée par Panneaux Interdiction de stationner Boulevard de Préval Le 19 Janvier 2026

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise BOUYGUES ENERGIES SERVICES en date du 15 janvier 2026 de réguler la circulation et interdire le stationnement Rue Auguste Pavie pour la réalisation d'un branchement électrique.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux sur le réseau électrique souterrain, la circulation sera alternée par panneaux B15 et C18 et le stationnement sera interdit au droit du chantier rue Auguste Pavie le 19 janvier 2026.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise BOUYGUES ENERGIES SERVICES.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise BOUYGUES ENERGIES SERVICES.

Fait à QUÉVERT, le 15/01/2026

Le Maire,

Philippe LANDURE



Publié le 16 janvier 2026